



EXPLORER ET CRÉER DU CONCEPT À LA RÉALISATION

APERÇU DES LIGNES DIRECTRICES

La composante Du concept à la réalisation du programme Explorer et créer soutient le cycle de création entier — de la formulation de l'idée jusqu'à la présentation de l'œuvre d'art. Les artistes, les groupes et les organismes artistiques canadiens peuvent soumettre une demande destinée à une présentation. La subvention apporte un soutien à la recherche, à la création, au développement, ainsi qu'à la production et à la présentation d'une œuvre.

Les personnes sourdes ou handicapées, y compris celles vivant avec une maladie mentale, et qui ont besoin d'aide à n'importe quelle étape du processus de demande ont possiblement droit à une aide supplémentaire.

TYPE DE SUBVENTION	projet ou composite	
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	demande de subvention de projet — en tout temps avant la date de début de votre projet demande de subvention composite — 15 avril 2017	
MONTANT DE LA SUBVENTION	demande de subvention de projet — jusqu'à concurrence de 100 000 \$ demande de subvention composite — jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année (maximum de 300 000 \$ sur 3 ans)	
	Le montant maximum de la plupart des subventions est de 60 000 \$ (ou 60 000 \$ par année pour les subventions composites). Des montants plus élevés peuvent être considérés pour des activités dont les coûts sont élevés en raison de la durée du projet, du nombre de personnes qui y prennent part ou d'exigences techniques ou autres liées à la pratique artistique.	
ANNONCE DES RÉSULTATS	DEMANDES REÇUES EN DATE DU	RÉCEPTION DES RÉSULTATS
	15 avril 2017	juillet 2017
	15 novembre 2017	mars 2018
	31 mars 2018	juillet 2018
RESTRICTIONS	Vous pouvez présenter une demande dans cette composante deux fois par année (1er mars au 28-29 février), mais seulement une fois pour une subvention composite.	
	Pour les demandes de projet : chaque année (1er mars au 28-29 février), vous pouvez recevoir un maximum de 100 000 \$.	
	Les activités financées avec une autre subvention du programme Explorer et créer : Du concept à la réalisation ne peuvent pas se chevaucher dans le temps. Vous pouvez soumettre une autre demande avant d'avoir terminé les activités financées antérieurement.	

Le nombre de demandes que vous pouvez présenter au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité.

JE VEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE — QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?



Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le portail au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

CANDIDATS – EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

- › les artistes et les commissaires
- › les groupes et collectifs artistiques
- › les organismes artistiques
- › les éditeurs d'arts visuels

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil.

Pour être admissible à une subvention composite, vous devez avoir reçu au moins deux subventions de projet du Conseil des arts du Canada au cours des cinq dernières années. Ceci exclut les subventions des programmes suivants : Leadership pour le changement: Subventions de développement organisationnel, La Brigade volante, le Programme de visites d'artistes étrangers, les subventions de voyages.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) ne peuvent pas présenter une demande à cette composante.

ACTIVITÉS – QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE?

La recherche, le développement de projet, la création et la production qui mèneront à :

- › une présentation devant public
- › une publication
- › une exposition au Canada
- › une production numérique prête pour la diffusion
- › les livres d'artiste et les pratiques d'auto-publication (pour les éditeurs d'arts visuels)

Vous ne pouvez pas présenter de demande concernant des activités qui se dérouleront avant la date de début du projet ou des activités financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la liste générale des activités non admissibles.

DÉPENSES – QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

Les coûts directs des activités, y compris les indemnités de subsistance.

ÉVALUATION – COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS?

C'est un comité d'évaluation par les pairs lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante Du concept à la réalisation du programme Explorer et créer, en s'appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale dans chacune des catégories :

MÉRITE ARTISTIQUE	50 %	note minimale de 35 sur 50	<ul style="list-style-type: none"> › La qualité artistique de vos œuvres › La pertinence artistique du projet › La valeur des résultats artistiques visés
IMPACT	30 %	note minimale de 15 sur 30	<p>La capacité du projet à :</p> <ul style="list-style-type: none"> › contribuer à votre développement artistique et à celui de votre groupe › faire avancer la pratique artistique › susciter l'intérêt du public canadien pour la pratique artistique et la lui faire connaître
FAISABILITÉ	20 %	note minimale de 10 sur 20	<ul style="list-style-type: none"> › Votre capacité et votre expérience pour mener à bien le projet › Budget réaliste, comportant d'autres sources de revenus, une utilisation adéquate des ressources, et la capacité de fournir des conditions de travail adéquates

DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI – QU'EST-CE QUE JE DOIS SOUMETTRE AVEC MA DEMANDE?

Lorsque votre inscription sur le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements sur :

- › votre projet et les résultats escomptés
- › les artistes clés du projet
- › vos plans de distribution, d'exposition, de diffusion et de promotion
- › le cachet des artistes et les conditions de travail sécuritaires
- › votre échéancier
- › votre budget et les annexes

Vous devrez ajouter :

- › des exemples d'œuvres en cours de réalisation ou réalisées dernièrement
- › une confirmation de l'engagement de vos partenaires ou une entente de coproduction

VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS FINAUX

Si votre demande est retenue, vous devez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention.

Vous devrez présenter un rapport final 3 mois après la fin du projet.

PERSONNE-RESSOURCE

Nous vous suggérons de parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada avant de présenter une demande à cette composante pour la première fois.

EXPLORER ET CRÉER

DU CONCEPT À LA RÉALISATION

APERÇU DU FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Nommez votre demande.

2. Dates de début et de fin

3. Type de subvention

- Projet
- Composite

4. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.

5. Décrivez les activités que vous proposez, y compris les raisons qui ont motivé vos choix artistiques ou la source d'inspiration de votre (vos) nouvelle(s) œuvre(s). Indiquez le lieu et le moment où vous planifiez la (les) présenter.

6. Décrivez dans ses grandes lignes votre plan d'exécution, y compris l'échéancier.

7. Comment vos activités :

- › contribuent-elles à votre développement artistique ou à celui de votre groupe?
- › font-elles avancer la pratique artistique?

8. Le cas échéant, en quoi vos activités contribueront-elles à accroître l'intérêt quant à votre pratique artistique ou à la faire mieux connaître? Vos activités ciblent-t-elles un public précis?

9. Si vous embauchez des artistes, expliquez comment les cachets à verser sont calculés.

10. Comment comptez-vous garantir des conditions de travail sécuritaires aux artistes qui participent à vos activités?

11. Présentez vos plans de distribution, de présentation, de diffusion et, le cas échéant, votre plan de promotion.

12. Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici.

13. Résumez votre projet proposé en une phrase.